

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 28 août 2023 à 20h00 au Centre administratif à Sept-Îles.

Sont présents

M^{me} Nadia Beaudoin
M^{me} Cindy Bourgeois
M^{me} Michela Cox
M^{me} Caroline Leduc
M^{me} Lyne Lévesque
M^{me} Mélanie Raymond
M^{me} Kyra Robertson
M^{me} Jessica St-Laurent
M. Denis Clements
M. Amaury LeBoyer
M. Daniel Poitras
M. Maxime Thériault

Sont absents

M^{me} Lydia Gagné

Sont aussi présents

M. Richard Poirier,
directeur général
M^{me} Nancy Noël,
directrice des ressources
humaines et secrétaire générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Noël valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h01.

RÉFLEXION

Le PEVR nous stimule à poursuivre notre beau travail. En lien avec la rentrée, nous avons hâte de voir comment se dévoilera la 5^e période à l'école Jean-du-Nord/Manikoutai et nous tenons à souligner l'excellent travail des ressources financières.

CA 2023-2024/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et résolu que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/002

PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES

AJOUT - MODIFICATION D'UN POSTE D'ÉLECTRICIEN POUR OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Ce soir, il y a du public, M^{me} Marie-Noëlle Dubuc :

Je me présente je suis enseignante à la polyvalente Horizon-Blanc depuis 2001. Je suis une ancienne, et j'ai des réflexions en lien avec les voyages statutaires. Nous avons été engagés individuellement et ce qui a fait en sorte que nous avons décidé de revenir à Fermont était en

sorte les voyages. Normalement, nous sommes légèrement consultés. Nous avons eu une feuille dans lesquels plusieurs voyages étaient à la baisse. J'aimerais savoir sur quelle base ces montants sont établis. Les personnes qui sont engagées localement ont droit à un voyage statutaire, la base étant Sept-Îles, on voyage à perte. Ça nous coûte beaucoup plus cher. On se demande pourquoi ça diminue tout le temps.

Concernant le fond de la question, il y a eu deux propositions :

- La première est de remettre en place un comité de voyages statutaires;
- En second, la grille tarifaire a été revue et il n'y aura pas de baisse par rapport à l'année dernière. La moyenne des prix des billets d'avion est de les indexer de 12 %, ce sera révisé chaque année en fonction de la réalité du milieu.

AGENDA DE CONSENTEMENT

CA 2023-2024/003

DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 29 MAI ET DU 19 JUIN 2023

CONSIDÉRANT l'article 170, 2^e paragraphe de la « Loi sur l'instruction publique » : « Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 29 mai 2023 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu de dispenser la secrétaire de la séance de lire les procès-verbaux.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 du Conseil d'administration tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/005

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2023

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2023 du Conseil d'administration tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

**RÉGIME D'EMPRUNTS – EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT /
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Fer (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et en établir les caractéristiques et limites;

ATTENDU QUE, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QUE les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SQI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;

ATTENDU QU'IL est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QU'IL y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu :

1. **QUE**, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
2. **QUE** ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les caractéristiques et les limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux

conditions et aux modalités qui y sont établies ou de convention de marge de crédit à conclure;

- c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre par le ministre de l'Éducation.
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets;
 4. **QUE** les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 5. **QUE** le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;
 6. **QUE**, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la SQI, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
 7. **QUE** le président du conseil d'administration ou le directeur général ou la directrice des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
 8. **QU'**en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, la coordonnatrice des ressources financières ou la directrice générale adjointe de l'Emprunteur, soient autorisées, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
 9. **QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/007

BUDGET DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Fer doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le budget présenté respecte les règles ministérielles relativement à l'appropriation du surplus accumulé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de **91 526 577 \$** et des dépenses de **92 740 362 \$** soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité

**GRILLE TARIFAIRE POUR LES SORTIES ANNUELLES DU PERSONNEL /
SECTEUR FERMONT /
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE, que le Centre de services a annoncé son intention de réviser la grille tarifaire pour les sorties annuelles à compter du 1^{er} juillet 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice Caroline Leduc et résolu d’établir à compter du 1^{er} juillet 2023 la grille tarifaire pour les sorties annuelles pour ceux et celles qui utilisent la route comme suit :

WABUSH	TARIFS 2023-2024
Sept-Îles	1 100,23 \$
Québec	1 300,61 \$
Montréal	1 530,42 \$
Mont-Joli	1 210,78 \$
Gaspé	1 721,99 \$
Bagotville	1 534,32 \$
Baie-Comeau	550,00 \$
Val-d’Or	1 843,30 \$
Iles-de-la-Madeleine	1 929,66 \$
Gatineau	1 668,48 \$

Mme Lyne Lévesque se retire

Adopté à majorité

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2026 /
CENTRE ÉDUCATIF DE FERMONT ET RÉSIDENCE DU PERSONNEL /
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE, l’article 137 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs (CA-2020-2021/019) attribuant le pouvoir au conseil d’administration de conclure un contrat de service comportant une dépense supérieure à 250 000 \$;

CONSIDÉRANT que Le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d’offres public pour le déneigement du Centre Éducatif de Fermont et de la résidence du personnel, et ce, pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue dans le délai prescrit a été ouverte par le représentant du Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT le résultat de l’appel d’offres :

			TOTAL
Lesage transport Itée	2023-2024	99 550,00 \$	
	2024-2025	102 550,00 \$	
	2025-2026	105 630,00 \$	307 730, 00 \$

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice Cindy Bourgeois et résolu :

D’ACCORDER le contrat pour le déneigement de du Centre Éducatif de Fermont et de la résidence du personnel, à **Lesage Transport Itée**, pour la somme de **307 730, 00 \$ (avant taxes)**, et ce, pour les années 2023-2024, 2024 2025 et 2025-2026.

Adopté à l’unanimité

**OFFRE D'ACHAT ACCEPTÉE /
TERRAIN DU 230 RUE DE L'ÉGLISE À CLARKE CITY /
CADASTRE 3667899
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE, que les démarches du Centre de services scolaire du Fer pour la vente du terrain se situant au 230 rue de l'Église à Clarke-City;

CONSIDÉRANT la consultation des membres du conseil d'administration et que celle-ci respecte les règles prévues;

CONSIDÉRANT que deux (2) autres offres d'achat conditionnelles ont été acceptées :

- a) Au 1^{er} rang, une offre d'achat à 77 000 \$ conditionnelle à une modification du zonage pour du commercial au rez-de-chaussée et du résidentiel à l'étage;
- b) Au 2^e rang, si la modification de zonage n'est pas acceptée, une offre d'achat à 67 000 \$ conditionnelle à une modification de zonage pour du résidentiel.

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Claire Barriault et résolu d'autoriser le directeur général à effectuer les démarches et procéder aux signatures requises pour finaliser la cession du terrain. Il est entendu qu'une reddition de compte sera effectuée au conseil d'administration

Messieurs Denis Clements et Maxime Thériault s'abstiennent

Adopté à majorité

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRE n° CSSF ENT MEN 2023-2026-048 /
ENTRETIEN MÉNAGER 2023-2026 /
CENTRE ÉDUCATIF DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE, que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d'offres public pour l'entretien ménager de son Centre Éducatif de Fermont, pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues dans le délai prescrit et a été ouverte par le représentant du Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT que l'écart est anormalement élevé entre les deux soumissions

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres :

Soumissionnaires

Montant avant taxes

NJE Sécurité Inc.	372 000,00 \$
2852-9006 Québec Inc. (SI NET)	2 196 000,00 \$
9435-4081 Québec Inc.	Non-conforme

CONSIDÉRANT que, dans la clause 1.13.01 des documents d'appel d'offres, il est indiqué que le Centre de services scolaire du Fer ne s'engage pas à accepter l'une ou l'autre des soumissions reçues, et ce, notamment lorsqu'il constate que les prix sont disproportionnés ou au-delà de son estimation;

CONSIDÉRANT que la direction des ressources matérielles ne recommande pas d'attribuer ce contrat à ce prix;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu d'annuler l'appel d'offres de l'entretien ménager de son Centre Éducatif de Fermont, pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Adopté à majorité

FÉLICITATIONS 25 ANS ET RETRAITE

CA 2023-2024/011

FÉLICITATIONS – 25 ANS DE SERVICE / ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Maxime Thériault et résolu de rendre hommage à tout le personnel ayant atteint 25 années de service au Centre de services scolaire du Fer au cours de l'année 2022-2023:

Personnel cadre :

- Madame Johanne Moreau, directrice des ressources humaines et secrétaire générale.

Personnel enseignant :

- Madame Annie Boisvert, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Diane Bouchard, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Monsieur Alain Deraspe, enseignant à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Yolande Dumont, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Manon Fournier, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Nathalie Francoeur, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Lucie Michaud, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Natacha Morineau, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Hélène Pelletier, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Sandra Putti, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Esther Cormier, enseignante à l'école du Boisé;
- Madame Sylvie Forest, enseignante à l'école du Boisé;
- Madame Julie Boudreault, enseignante à l'école Mgr-Blanche;
- Madame Julie Boudreau, enseignante à l'école Bois-Joli;
- Madame Caroline Bourgeois, enseignante à l'école Bois-Joli;
- Madame Marlène Mercier, enseignante à l'école Bois-Joli;
- Madame Andrée Lauzier, enseignante à l'école Jean-du-Nord;
- Monsieur Frédéric Lebel, enseignant à l'école Jean-du-Nord;
- Monsieur Jean Paquet, enseignant à l'école Jean-du-Nord;
- Monsieur Pino Stea, enseignant à l'école Jean-du-Nord;
- Monsieur Jean-Patrick Paul, enseignant à l'école Manikoutai;
- Madame Magalie St-Vil, enseignante à l'école Manikoutai.

Personnel de soutien :

- Madame Guylaine Beaudin, technicienne en éducation spécialisée à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Anick Savoie, technicienne en éducation spécialisée à l'école Jacques-Cartier;
- Monsieur Daniel Roussy, ébéniste aux ressources matérielles.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/012

FÉLICITATIONS – RETRAITE / ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Michela Cox et résolu de souligner leur excellente contribution au devenir de la jeunesse nord-côtère et de souhaiter une retraite bien méritée aux personnes qui ont pris leur retraite au cours ou au terme de l'année scolaire 2022-2023.

Personnel cadre :

- Madame Johanne Moreau, directrice des ressources humaines et secrétaire générale.

Personnel professionnel :

- Madame Nathalie Gauthier, orthopédagogue au Centre de formation professionnelle et générale de Sept-Îles et à l'école Gamache.

Personnel enseignant :

- Madame Marie-France Leboulaire, enseignante à l'école Camille-Marcoux;
- Madame Louise Blais, enseignante à l'école Gamache;
- Madame Diane Bouchard, enseignante à l'école Jacques-Cartier;
- Madame Nathalie Jolicoeur, enseignante à l'école Maisonneuve;
- Madame Carmen Poirier, enseignante à l'école Maisonneuve;
- Madame Carole Madore, enseignante à l'école Jean-du-Nord;
- Madame Marie-Claude Rail, enseignante à l'école Manikoutai;
- Madame Suzanne Potvin, enseignante à l'école Mère-d'Youville.

Personnel de soutien :

- Madame Lina Crespín, secrétaire de gestion aux ressources humaines;
- Madame Claire Jomphe, secrétaire aux ressources humaines;
- Madame Lise Lapierre, secrétaire de gestion aux services éducatifs;
- Madame Dorina Richard, éducatrice en service de garde à l'école Maisonneuve;
- Madame Sylvie Francis, technicienne en travail social à l'école Jean-du-Nord;
- Madame Linda Otis, préposée aux élèves handicapés à l'école Manikoutai;
- Monsieur Gaston Petitpas, ouvrier certifié en entretien aux ressources matérielles.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/013

**DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS
SUR LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT le départ et l'arrivée de quelques administrateurs au cours des derniers mois.

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu d'adopter la composition des comités comme suit :

Nom		Comités						
		Évaluation DG	Vérification	RH	Gouv. & éthique	Transport scolaire (2)	Comité bassins-écoles (3)	
Parents	Amaury Leboyer	Dist.4	Président	X				
	Jessica St-Laurent	Dist.3	Présidente CP	X			X	X
	Maxime Thériault	Dist.1				X		X
	Lydia Gagné	Dist.2				X		
	Daniel Poitras	Dist.5		X	X		X	
Personnel	Lyne Lévesque		Enseignante			X		
	Caroline Leduc		Soutien		X		X	X
			Professionnelle				X	
	Michela Cox		DÉ		X			
	Cindy Bourgeois		Cadre			X		
Communauté	Denis Clements		Gouvernance, éthique, gestion de risques, RH				X	
	Nadia Beaudoin		Ressources financières et matérielles	X	X		S	
	Claire Barriault		Culture, sport, communautaire		X		S	
	Mélanie Raymond		Municipal, santé, services sociaux, affaires	X		X	X	
	Kyra Robertson		18-35 ans			X		

Adopté à l'unanimité

**DIRECTION GÉNÉRALE
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Kyra Robertson et résolu d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

BLOC SUJETS

QUESTIONS DIVERSES

MODIFICATION D'UN POSTE D'ÉLECTRICIEN POUR OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement à Fermont;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu de **MODIFIER** la structure administrative en transformant un poste d'électricien en poste d'ouvrier certifié d'entretien.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ DE PARENTS

Nous avons travaillé cet été avec La Boîte à clés qui nous a préparé plein de belles activités et des documents à envoyer aux parents. Nous cherchons une façon de sensibiliser les parents afin qu'ils puissent s'impliquer. Un petit début d'année chargée, nous souhaitons développer le sentiment d'appartenance.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Aucune rencontre.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucune rencontre.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Une rencontre, budget, sorties annuelles.

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Aucune rencontre.

COMITÉ RAP CÔTE-NORD

C'est notre instance régionale, continue leur travail

RSEQ CÔTE-NORD

Aucune rencontre.

FCSSQ

Aucune rencontre.

CA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES

Aucune rencontre.

CA 2023-2024/016

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Line Lévesque et résolu que la séance soit levée à 20h48.

La prochaine rencontre est prévue le 6 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Amaury Le Boyer
Président

Nancy Noël
Secrétaire de la réunion